

Commune d'Eth

République française, Département du Nord

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 27 septembre 2025

Convocation en date du : 22 septembre 2025

Nombre de Membres : 10

En exercice ayant pris part à la délibération : 8

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-cinq, à neuf heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'Eth sous la présidence de Madame Pierrette GUIOST, Maire.

Etaient présents : Mesdames GUIOST, LARA, STIBLING

Messieurs ROGER, WANDOLSKI, KRIEGEL, RYCKEBUSCH, GENAMEZ

Absents excusés : Messieurs JUZAC, GILBERT

Secrétaire de séance : Madame LARA Marie-Claire

OBJET : DELIBERATION 016/2025 – Mise à jour du tableau des effectifs (modification de la délibération 005/2023)

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 008/2022 portant création d'emploi permanent à temps non complet en date du 05/04/2022,

Vu la délibération n° 009/2022 portant suppression d'emploi permanent à temps non complet en date du 05/04/2022,

Vu l'avis du comité technique paritaire,

Vu la délibération n° 014/2022 portant création d'emploi permanent à temps non complet en date du 06/10/2022,

Vu la délibération n° 008/2025 – Délibération portant création de postes de rédacteur (selon la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie

introduisant un dispositif transitoire de promotion interne d'accès au grade de rédacteur pour les secrétaires de mairie actuellement sur un poste revalorisé en catégorie B).

Vu la délibération n° 015/2025 portant création d'emplois permanents à temps non complet

Considérant la délibération n°004/2017 portant mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2017 en date du 15/02/2017,

Considérant la délibération n°012/2022 portant mise à jour du tableau des effectifs en date du 15 juin 2022,

Considérant la délibération n°0005/2023 portant mise à jour du tableau des effectifs en date du 6 avril 2023,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs,

Madame le Maire précise à l'assemblée que le tableau des effectifs ne recense que les emplois permanents créés par la collectivité territoriale et pour chacun de ces postes leurs caractéristiques (filière, cadre d'emplois, grade, fonctions, temps).

Il est proposé à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :

FILIERE ADMINISTRATIVE

CATEGORIE	GRADE	EMPLOI	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF		Création / Suppression Date
				Nombre	ETP	
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Secrétaire de mairie	TNC – 12h15	1	0.35	Non modifié Création 01/01/2023
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Secrétaire de mairie	TNC – 14h00	1	0.40	Non modifié Création le 08/05/2022
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Secrétaire de mairie	TNC - 17h30	1	0.5	Non modifié Suppression 09/05/2022
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Secrétaire de mairie	TNC – 28h00	1	0.8	Création 27/09/2025
B	Rédacteur territorial	Secrétaire de mairie	TNC – 12h15	1	0.35	Création 12/05/2025
B	Rédacteur territorial	Secrétaire de mairie	TNC – 28h00	1	0.8	Création 27/09/2025

FILIERE TECHNIQUE

CATEGORIE	GRADE	EMPLOI	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF		Création / Suppression Date
				Nombre	ETP	
C	Adjoint technique territorial	Agent technique polyvalent	23h00	2	1.31	Non modifié

C	Adjoint technique contractuel (CDI)	Agent technique de surface	2h30	1	0.07	Non modifié
---	-------------------------------------	----------------------------	------	---	------	-------------

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION,

DECIDE :

- d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/11/2025.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la commune

Fait et délibéré à Eth, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Pierrette GUIOST



La Secrétaire de séance,
Marie-Claire LARA



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État par voie dématérialisée selon le bordereau d'acquittement.

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.